



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PHALSBOURG

Place d'Armes
57370 PHALSBOURG

ARR. U 24. 11
FB

ARRETE

Le Maire de la commune de PHALSBOURG,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion de travaux de réfection de voirie rue de l'Europe, entre la route de Sarreguemines (RD661) et l'impasse de l'Europe, ZA Maisons Rouges à PHALSBOURG du 22 avril au 3 mai 2024.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Circulation interdite sous régime de route barrée depuis la route de Sarreguemines (RD661) jusqu'à l'impasse de l'Europe (l'entrée de l'impasse est comprise dans l'emprise des travaux), sauf pour les entreprises domiciliées dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 2

Accès interdit à la ZA Maisons Rouges depuis la route de Sarreguemines (RD661). Accès à la ZA depuis la rue de l'Europe via la route de Sarrebourg (RD604) par la mise en place d'une déviation.

ARTICLE 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront publiées par voie d'affichage. Elles seront rappelées sur place par la signalisation réglementaire (mise en place par l'entreprise).

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

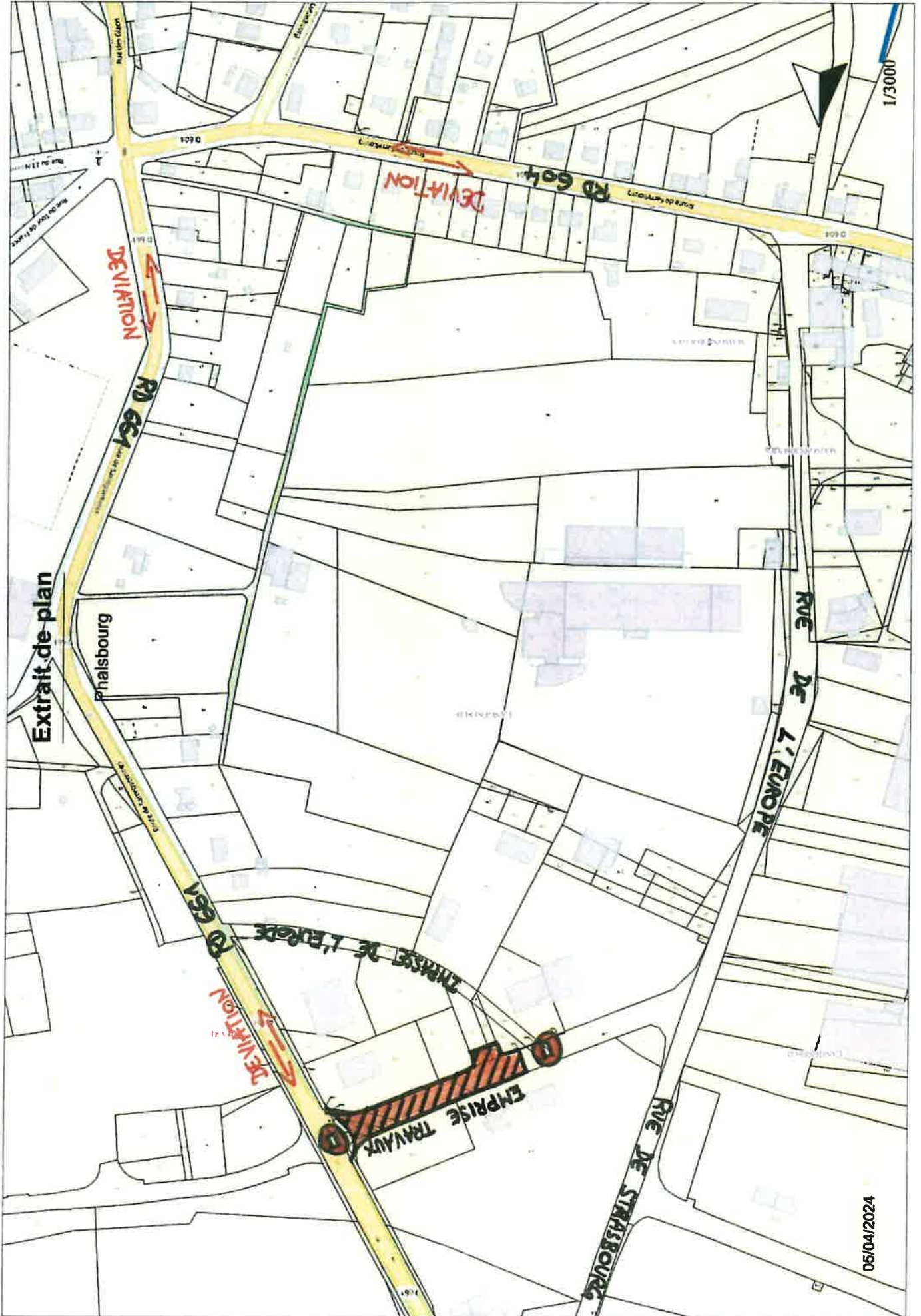
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg Château-Salins
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours de Phalsbourg
- Ateliers municipaux
- Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
- Entreprise Colas France Moselle-Est (Centre de Héming)

Fait à Phalsbourg le 5 avril 2024



Jean-Louis MADELAINE





Extrait de plan

Phalsbourg

DEVIATION

DEVIATION

DEVIATION

EMPRISE TRAVAUX

1/3000

05/04/2024